

CONTRÔLE SUR PIÈCES DE L'EHPAD LES ABERS

Décembre 2023

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Éléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Mettre en place, en vertu des dispositions de l'article L311-8 du CASF, une consultation du CVS afin que cette instance se positionne sur le projet d'établissement.	3 mois	Relevé de décision du CVS mentionnant sa consultation
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-16 du CASF) en matière de fréquence de réunion du conseil de la vie sociale.	12 mois	Relevés de conclusion du CVS
Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_04	Mettre en conformité le relevé de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	3 mois	Relevé de conclusion signé du Président
Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_05	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel et au CVS afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_06	1 - Gouvernance	Prescription_06	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Ecart_07	1 - Gouvernance	Prescription_07	Fournir la copie du diplôme d'IDE des cadres de santé	1 mois	Copie du diplôme
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Revoir l'organigramme afin de le rendre plus précis et plus lisible		

Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par la direction auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ».		
Remarque_03	1 – Gouvernance	Recommandation_03	Élaborer une fiche de poste nominative chaque personnel afin de formaliser les missions de ceux-ci telles que précisées dans l'article D312-158 du CASF		
Remarque_04	1 - Gouvernance				
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	Recommandation_04	Fournir les éléments permettant d'établir que les IDEC ont suivi un parcours de formation d'encadrement ou à défaut leur proposer de réaliser un tel parcours.		
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	Recommandation_05	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS .		
Remarque_07	2 -Ressources Humaines	Recommandation_06	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_08	3 - Gestion des risques	Recommandation_07	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD, pouvant être porté par l'HAD de votre territoire.		
Remarque_09	3 - Gestion des risques	Recommandation_08	Mettre en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».		
Remarque_10	3 - Gestion des risques	Recommandation_09	Formaliser le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		